infOGM

Veille citoyenne d'information sur les OGM et les semences

FRANCE – OGM : illégalité à tous les étages

Par

Publié le 16/09/2008

Dans le précédent numéro, nous posions la question : “les Faucheurs volontaires sont-ils des voyous ou des lanceurs d’alerte ?”. Au vu des derniers événements, cette question a fortement évolué : de quel côté se trouve l’illégalité ? N’a-t-elle pas changé de camp ? En tout cas, elle gagne du terrain... alors que la loi était censée mettre de l’ordre. Raté, pourrait-on dire.

A la recherche des champs illégaux

Au moment où le gouvernement interdisait le maïs Mon810, plusieurs transgéniculteurs ont déclaré, devant les caméras, qu’ils pratiqueraient “la désobéissance civile” en semant ce maïs nouvellement interdit. Du bain béni pour les Faucheurs... Reste à découvrir les champs illégaux, puis à attaquer en justice les “voyous”... Ainsi, début juillet, un tel champ a été découvert par les collectifs anti-OGM, dans le Tarn et Garonne. Les associations ont alors déposé un référé et assigné le ministère de l’Agriculture et l’agriculteur devant le Tribunal de Montauban. Les associations demandaient qu’ “à quelques jours de la floraison et de ses risques de contamination, l’Etat [fasse respecter] cette interdiction et [neutralise] au plus vite de tels champs”. Les prélèvements réalisés par le SRPV et ceux du Tribunal confirmaient ceux réalisés par les associations. Sur les conseils du SRPV, les parcelles incriminées ont été broyées. Bruno Lion, responsable du SRPV, considère en effet que le rôle de la police administrative est de faire cesser au plus vite l’infraction. Il a ensuite transmis le dossier au procureur de la République qui décidera (ou non) de poursuivre l’agriculteur. Affaire à suivre...
Malgré les nombreuses inspections citoyennes, les Faucheurs n’ont pu détecter d’autres champs illégaux. Il est toutefois possible que certains aient échappé à leur vigilance. Mais, ironisent-ils, où est l’action d’envergure annoncée ? Et si les transgéniculteurs ont “désobéi”, c’est dans la clandestinité et à leur seul profit... Et de préciser : “Rien à voir avec nos actions revendiquées et assumées”. D’ailleurs, les Faucheurs ont-ils abandonné leurs actions illégales pour devenir le bras citoyen de l’Etat de droit ?

Encore quelques essais en moins

En juillet, à Grigny (Rhône), s’est tenue l’Assemblée générale des Faucheurs volontaires. Au programme : conférences, débats, une ambiance toujours aussi chaleureuse et une détermination toujours aussi vive. Comme le précise Christine Thelen, porte-parole du mouvement, “iI reste encore quelques essais debout, [...] nous allons continuer l’action”. En effet, pour les Faucheurs, le moratoire est un progrès, mais il ne concerne que les cultures commerciales et ni les abeilles, ni le

vent ne savent faire la différence... Les essais en champs restent donc autant de sources de contamination à neutraliser. Ainsi, entre juin et août, les Faucheurs ont détruit huit parcelles d'essais, situées dans les départements du Gers, de la Haute-Garonne et de la Vienne. Ces essais, propriétés de Syngenta, Pioneer et Monsanto, ne concernaient pas autre chose que du maïs Mon810, pourtant interdit à la culture. Curieuse attitude que d'expérimenter des semences que l'Etat vient d'interdire suite à des "doutes sérieux". D'autant que ces essais ne sont rien d'autre que des essais agronomiques, une des dernières étapes dans le processus de commercialisation...

Semer l'illégalité

Par ailleurs, les Faucheurs ont aussi créé, lors de leur AG, les "semeurs volontaires", dont l'objectif est de permettre des échanges gratuits de semences. En France, les seules semences autorisées sont celles inscrites au Catalogue (cf. page 5). Or, les Faucheurs considèrent que les critères du Catalogue ne permettent pas le maintien d'une agriculture paysanne et, en guise de protestation, vont cultiver, échanger, et multiplier des semences considérées officiellement comme illégales.

Adresse de cet article : https://infogm.org/article_journal/france-ogm-illegalite-a-tous-les-etages/